

Ville de VITTEAUX (Côte-d'Or)

29 Octobre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un le vingt-neuf octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle Basse de la mairie sous la Présidence de Monsieur Bernard PAUT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Bernard PAUT, Monsieur RAVAROTTO Michel , Madame Dominique VANTELOT, Monsieur Bruno CHAMPONNOIS, Monsieur Florent MORIN, Madame Justine DENUIT, Monsieur Guy LAFONT, Monsieur Etienne JOBARD

Absentes excusées : Monsieur Philippe MUNIER, Madame Jeanne-Marie LETERRIER, Monsieur Bernard WARNAS, Madame Caroline VISSANT, Madame Audrey DEBOSSE, Madame Coralie CAZZOLI, Madame LANDEL Catherine.

Secrétaire de Séance : Madame Justine DENUIT

Date de convocation : 25/10/2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 11 (*Monsieur Philippe MUNIER a donné pouvoir à Monsieur Bruno CHAMPONNOIS, Madame Jeanne-Marie LETERRIER a donné pouvoir à Madame Dominique VANTELOT, Monsieur Bernard WARNAS a donné pouvoir à Monsieur Bernard PAUT*)

ORDRE DU JOUR

1. Communication
2. Création de poste d'adjoint administratif
3. Approbation du plan local d'urbanisme
4. ONF : Projet d'aménagement regroupement forestier
5. Validation des entreprises Place Chanoine Millot
6. Validation des entreprises rénovation Gendarmerie 2^{ème} tranche
7. Validation du plan de financement subvention village Côte d'Or
8. Droit de préemption 35 rue de Verdun
9. Questions diverses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le retrait d'un point à l'ordre du jour, concernant la Place Chanoine Millot du fait que nous avons procédé à la négociation des tarifs et que nous sommes dans l'attente du rapport d'analyse, ce fut accepté à l'unanimité.

1. COMMUNICATION

➤ Maison médicale pluridisciplinaire

Les travaux de la maison médicale débuteront le 02 novembre 2021.

Concernant le lot n°7 (Menuiserie), après avoir relancé l'offre et analysé par le maître d'œuvre System Architecture, une négociation est en cours.

➤ **Gendarmerie**

Les travaux de la gendarmerie devront débuter courant décembre après validation ce soir des conseillers des entreprises retenues.

➤ **Travaux Fontaine**

La Fontaine en pierre de taille est prête depuis le 25.10.2021, l'entreprise Atelier Alain Bidal va effectuer la livraison prochainement.

Une Subvention leader avec le Pays Auxois Morvan est en cours

Montant de l'opération : 45 957.50 € HT, subvention sollicité 80 % soit 36 800 €

➤ **Place Chanoine Millot**

Une négociation avec les entreprises est en cours.

Les travaux ne pourront débuter qu'au printemps en raison du gel.

Présentation du projet (plan 3D).

Montant estimatif de l'opération par le maître d'œuvre BAFU : 82 693, 30 € HT (hors maîtrise d'œuvre : 4752.60 €)

Subvention du CD 30 % €

➤ **Petite Ville de demain**

Notre chargée de mission Marie Herreyre, est arrivée le 04.10.2021.

Elle est partagée entre la commune de Semur-en-Auxois et Vitteaux.

Un bureau est mis à disposition au sein de la mairie à l'étage, elle est présente le jeudi et vendredi de chaque semaine et un mercredi sur deux.

Rappel du projet aux conseillers.

➤ **Repas des aînés**

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 07 novembre à 12h30 à la salle polyvalente, 60 personnes (musiciens compris) assisteront au repas préparé par le traiteur CHARLES de Liernais
Les colis pour ceux qui n'assistent pas au repas, seront distribués le matin du dimanche 07 novembre à 10 h.

L'animation sera faite par Monsieur GOLMAR James de Fleurey-Sur-Ouche.

2. Création de poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire informe qu'il a procédé au recrutement d'un nouvel agent au poste d'adjoint administratif, Madame CAN Meryem .

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, cet emploi sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 à l'article 3-3, à savoir lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'est pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

3. Approbation du plan local d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de Vitteaux approuvé le 08 Novembre 2006 nécessite des adaptations pour permettre de répondre à un besoin urgent de résoudre les difficultés d'instruction des demandes d'urbanisme que rencontrent la commune et les services instructeurs, notamment au sein des zones d'urbanisation future AU. En effet, cette situation rend difficile la réalisation de projets et tend à figer le développement du territoire.

Ces adaptations nécessitent la mise à jour du règlement et des Orientations d'Aménagement.

Les modifications du règlement et des orientations d'aménagement proposé par l'entreprise PERSPECTIVES ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal

4. ONF : Projet d'aménagement regroupement forestier

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement du regroupement forestier de VITTEAUX, qui a fait l'objet d'une présentation par les services de l'Office National des Forêts en mairie de VITTEAUX les 11/06/2021 et 17/09/2021. Ce document a été élaboré par les services de l'Office National des Forêts pour la période 2021-2040 en vertu des dispositions de l'article L212-1 du code forestier. Il comprend un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs assignés à la forêt, un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

5. Validation des entreprises Place Chanoine Millot

Supprimé à l'ordre du jour, validé à l'unanimité

6. Validation des entreprises rénovation Gendarmerie 2^{ème} tranche

Dans le cadre de la rénovation seconde tranche de la gendarmerie divisé en trois lots, comprenant les parties communes du bâtiment d'hébergement, l'équipement électrique des logements, la plâtrerie-peinture dans la cage d'escalier, la menuiserie intérieure dans sept logements et parties communes et enfin l'électricité dans les six logements.

Monsieur le Maire rappelle que pour le lot électricité deux entreprises ont répondu, pour le lot plâtrerie peinture, une entreprise a répondu et enfin pour le lot menuiserie une entreprise a répondu également.

Les offres ont été analysés par le Maître d'œuvre ACS.

L'offre de la société JETELEC a été retenue pour le lot n°1 électricité et s'élève 22 723, 81 € HT (estimatif 24 500 HT). L'offre de l'entreprise CORROT est retenue pour le lot n°2 plâtrerie-peinture et s'élève à 13 375, 45 € HT (estimatif 14 000 HT).

L'offre de l'entreprise GS Menuiserie est retenue et s'élève à 10 900 HT (estimatif 9 300 HT).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir comme titulaire du marché les sociétés JETELEC, CORROT, GS MENUISERIE.

8. Droit de préemption 35 rue de Verdun

Par une délibération du 14 décembre 2006, le conseil municipal a institué un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Vitteaux,

Une déclaration d'intention d'aliéner a été enregistrée en mairie sous le numéro 2021/020 reçue le 02/08/2021, adressée par Maître HERAUD, notaire à Vitteaux, en vue de la cession moyennant le prix de 1 500.00 euros, d'une propriété sise à Vitteaux, cadastrée section AC 171, 35 rue de Verdun, d'une superficie totale de 40m², appartenant à Monsieur MARINE Jaime et Madame DORVAL Patricia,

La commune de Vitteaux a adhéré au programme national «Petites Villes de Demain » pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, ainsi que la valorisation des qualités architecturales et patrimoniales. Le bien cadastré section AC 171 rentre dans ce programme.

le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Vitteaux cadastré section AC 171, au 35 rue de Verdun, d'une superficie totale de 40 m², appartenant à Monsieur MARINE Jaime et Madame DORVAL Patricia, pour un prix de 1 500.00 euros.

9. Questions diverses

Monsieur Lafont informe que des camions de type semi-remorque s'engagent rue de l'église à Cessey, sur la voie sans issue. Sur cette voie se trouve un pont qui ne peut supporter une telle charge. Monsieur Lafont soumet au Conseil Municipal de porter interdiction de circuler en raison d'une limitation de tonnage de 3.5 tonnes, au Hameau.

De plus, il soumet qu'un panneau « arrêt minute » pourrait également être apposé sur le trottoir devant le cabinet kinésithérapie et le cabinet vétérinaire, pour faciliter l'accessibilité, surtout concernant la patientèle du kinésithérapeute.

Madame Denuit annonce qu'un lampadaire est cassé rue de la Chapelle St Anne, ce sinistre sera déclaré à l'assurance, une entreprise spécialisée s'occupera de la réparation et la remise en route de l'éclairage.

Monsieur Morin suggère que la place de taxi actuelle, rue du 8 mai pourrait être remplacée par une place handicapé.

Le Maire,

Bernard PAUT



La séance est levée à 21h25

Bernard PAUT

Philippe MUNIER
Absent

Jeanne-Marie LETERRIER
Absente : Pouvoir MME VANTELOT

Michel RAVAROTTO

Dominique VANTELOT

Catherine LANDEL
Absente excusée

Bruno CHAMPONNOIS

Bernard WARNAS
Absent Pouvoir M. PAUT

Florent MORIN

Audrey DEBOSSE
Absente excusée

Caroline VISSANT
Absente excusée

Justine DENUIT

Guy LAFONT

Coralie CAZZOLI
Absente excusée

Etienne JOBARD